LYCEE POLYVALENT DU BTP

SAINT LAMBERT - PARIS

Campagne taxe d'apprentissage 2025

La taxe d'apprentissage nous permet de renforcer nos investissements pédagogiques et continuer à développer des pratiques technologiques et professionnelles innovantes de haut niveau.

Nous avons besoin de votre soutien financier pour continuer à former des collaborateurs de qualité pour la filière du bâtiment et des travaux publics.

LYCEE POLYVALENT DU BTP

SAINT LAMBERT - PARIS

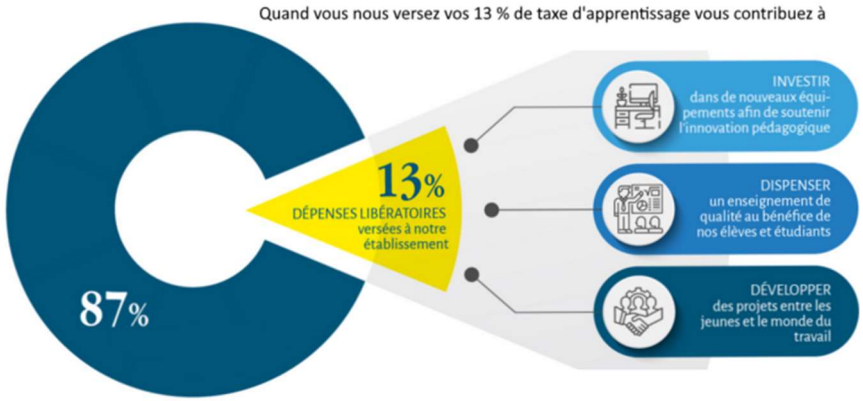

Comment la verser ?

Depuis 2023, le solde de la taxe d'apprentissage sera directement collecté par l'URSSAF et la Mutualité Sociale Agricole qui le transfèreront à la Caisse des Dépôts.
En vous connectant sur **SOLTéA** (la plateforme nationale dédiée à la répartition du solde de la taxe d'apprentissage, développée et gérée par la Caisse des Dépôts) vous pourrez choisir les **établissements et les formations** que vous souhaitez soutenir. La Caisse des Dépôts effectuera alors le versement aux établissements bénéficiaires en fonction de vos choix.

Les démarches sont simplifiées, plus besoin d'envoyer de chèque, de faire de virement ni de demander de reçu libératoire

LYCEE POLYVALENT DU BTP

SAINT LAMBERT - PARIS

Calendrier campagne 2025 :

Les dates de la campagne 2025 ne sont pas encore connues.

En 2024, les entreprises déclaraient le solde de la taxe d'apprentissage avec la DSN (Déclaration Sociale Nominative) d'avril.

Du 27 mai 2024 au 2 août 2024, la plateforme SOLTéA était ouverte aux employeurs pour la première phase de répartition.

La deuxième phase de répartition allait du 12 août 2024 au 4 octobre 2024.

Liens utiles :
https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/
https://www.net-entreprises.fr

LYCEE POLYVALENT DU BTP

SAINT LAMBERT - PARIS

Comment affecter une partie du solde de votre taxe d'apprentissage au lycée polyvalent du BTP Saint-Lambert ?

Afin de réaliser l'affectation, il suffit de vous connecter à SOLTéA puis de suivre les étapes suivantes pour sélectionner notre établissement :

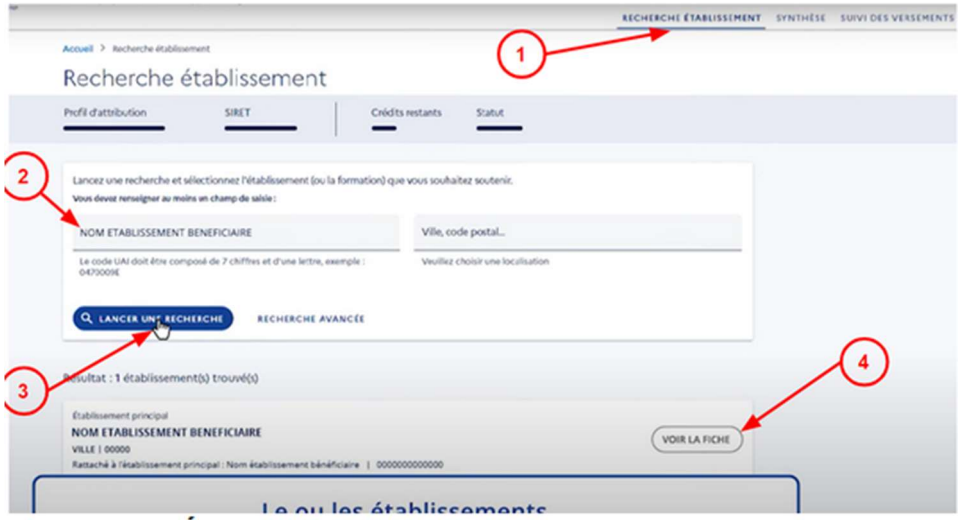

Puis, sur l'écran suivant, vous devez sélectionner si vous souhaitez répartir la taxe d'apprentissage à un établissement scolaire ou à une formation. De préférence, choisissez « Attribuer à la composante / établissement secondaire » :

LYCEE POLYVALENT DU BTP

SAINT LAMBERT - PARIS

Pour le lycée polyvalent du BTP Saint-Lambert, le plus simple est de saisir :

- **L'UAI : 0750697A**
- **Le nom 1EF : BATIMENT-SAINT-LAMBERT**
- **Le numéro SIRET : 19750697500022**
- **Contact : service intendance (int.0750697a@ac-paris.fr – 01 53 98 98 05)**